

Premiers résultats de la réorganisation
de la Bibliothèque du Conservatoire royal de Liège

La bibliothèque du Conservatoire royal de Musique de Liège s'est établie en 1887 dans les locaux qu'elle occupe encore aujourd'hui. A l'origine, le système de classement des livres et des partitions, s'il correspondait à des habitudes du XIXe siècle, s'est avéré, avec le temps, une source de désordres et une entrave à la progression des collections. Ce système est fondé sur le classement alphabétique par nom d'auteur et par section de rayonnage, chaque section constituant une fin en soi. Les enrichissements prenaient donc place dans de nouvelles sections de rayonnage. En 1970, il n'y avait plus de place pour ajouter des sections nouvelles. Aucun achat n'était plus possible, les rayons étant remplis. D'autre part, le classement des ouvrages présentait l'aspect superposé des couches d'un site archéologique. Des reclassements partiels avaient été tentés, mais ils n'avaient pas été poursuivis et ils n'apportaient pas au vice du système. Enfin, une bibliothèque existe par son catalogue. A cet égard, et depuis l'origine, aucune fiche n'avait été rédigée d'une manière correcte en tenant compte des règles, universellement admises, de la catalogographie.

Je me suis donné pour but de réorganiser complètement la bibliothèque et d'en faire un outil exemplaire autant que possible. Le système de classement par section de rayonnage est abandonné. Toute la matière musicale est classée en 9 rubriques symbolisées par un chiffre (de 0 à 8) qui est un indice de classement. Chaque rubrique comporte quelques sous-sections symbolisées par un second chiffre. A l'intérieur de chaque rubrique, le classement alphabétique est de rigueur. Ce système, qui est la simplicité même, n'entrave plus la progression des collections. Tous les livres pouvant circuler sur tous les rayons sans être déclassés, chaque nouveau livre prend facilement sa place dans l'ensemble des collections. Bien entendu, ce classement ne peut exister qu'à partir d'un équipement moderne. C'est la raison pour laquelle les anciens rayonnages primitifs, insalubres et destructeurs de livres sont progressivement remplacés par des rayonnages compacts qui, se refermant les uns sur les autres, protègent les livres de la lumière, de la chaleur et de la poussière.

Le catalogue est entièrement refait selon les normes en vigueur dans la catalogographie moderne.

Pour faciliter l'accès aux livres fondamentaux (Catalogues, Dictionnaires, Encyclopédies, etc) qui ne peuvent être l'objet du prêt, une salle de lecture est ouverte au premier étage. Elle accueille également les spécialistes qui viennent consulter les fonds anciens.

Enfin, une bibliothèque ne s'enrichit qu'à l'aide de budgets et en fonction de plans déterminés. Depuis mon arrivée, le budget consacré aux achats a triplé. Quant au plan d'achats, il présente un quadruple aspect :

1. de création pour les cours nouveaux (guitare, clavecin)
2. de renouvellement par des éditions correctes des oeuvres classiques et romantiques les plus empruntées.
3. de complément pour l'époque moderne (Webern, Stravinsky, Bartok, Prokofiev par exemple)
4. d'exploration pour la musique récente. C'est ainsi que j'ai acheté des oeuvres de Stockhausen, de Bériot, de Lušoslowski, de Xénakis, de Gage, de Boulez, de Ginastéra, etc. pour que la musique de notre temps soit bien représentée dans nos collections.

Notre bibliothèque est donc à jour sur le plan technique comme sur celui des collections. Ce qui ne signifie pas qu'elle sera jamais complète. Aucune bibliothèque ne peut y prétendre.

La fréquentation a considérablement augmenté. Certains jours, on peut compter sur 30 à 40 prêts. J'estime que 3 élèves sur 5 du Conservatoire prennent régulièrement le chemin de la bibliothèque plus ou moins régulièrement.

Tout cela n' concerne le fonds moderne (de 1800 à nos jours). Le bibliothécaire du Conservatoire a encore pour mission de conserver trois fonds anciens (livres et manuscrits antérieurs à 1800)

A. Le fonds du Conservatoire

Dès sa création (1831), le Conservatoire a possédé des livres. Un catalogue publié en 1862 signale des oeuvres de la seconde moitié du XVIIIe siècle que j'ai retrouvées. Il s'agit d'opéras-comiques et d'opéras en éditions originales. A cela s'ajoute des dons divers : don De Reul, De Glimes (opéras et oratorios de Händel en éditions originales), de Sylvain Dupuis et de sa famille (manuscrits d'oeuvres de Hasse, oeuvres de Lully, de Campra) et des débris de bibliothèques anciennes : bibliothèque du vicomte Luytens de Bossut (manuscrits et oeuvres françaises et italiennes de 1730 à 1780), bibliothèque de la famille de Kemlandt (oeuvres pour clavecin et piano de la fin du XVIIIe siècle). A l'heure actuelle, ce fonds compte de 300 à 400 oeuvres qui ont été immédiatement cataloguées. Toutefois, il n'est pas complet et pourra être augmenté par des achats ou des dons.

B. Le fonds Debroux

Joseph Debroux a été un professeur et un violoniste remarquable qui nous a légué sa bibliothèque. Pour comprendre l'intérêt de ce don, il faut savoir que Debroux a publié, avant 1914, une collection des maîtres anciens du violon, à une époque où on ne s'y intéressait pas beaucoup (l'ouvrage de La Laurencie sur les violonistes français par exemple date de 1920-1922). Le mérite de Debroux a été de tenter d'établir des éditions extrêmement fidèles à partir des éditions originales anciennes qu'il trouvait dans les bibliothèques ou qu'il achetait. Il nous a donc légué un grand nombre d'éditions anciennes introuvables actuellement. Le fonds n'a jamais été catalogué. Il le sera bientôt.

C. Le fonds Terry

Le fonds Terry a eu l'existence mouvementée que l'on sait. Une erreur fondamentale a été commise à son égard dans la mesure où un tri préalable n'a pas été effectué dès la réception du legs. Aujourd'hui, une partie du fonds Terry est composée d'ouvrages littéraires, de droit, d'histoire, de philologie, de voyage ou de science qui datent tous du XIXe siècle. Il s'agit donc d'ouvrages périmés pour la plupart et sans grande valeur marchande et sans lien avec la musique. Une autre partie du fonds réunit des partitions musicales du XIXe siècle dont l'intérêt est souvent contestable. Enfin, il y a le reste, la moitié environ, d'une richesse remarquable. On sait l'intérêt que ce fonds présente pour la musique liégeoise du XVIIIe siècle plus particulièrement. Il m'a été donné de montrer que des découvertes très intéressantes pouvaient y être faites pour la musique française et la musique italienne des XVIIe et XVIIIe siècles. De plus, ce fonds reste un outil de travail de premier plan grâce à l'abondance de traités théoriques et des ouvrages anciens sur la musique qui y sont conservés. Malheureusement, le fonds Terry n'a jamais fait l'objet de mesures de sauvegarde ni de conservation. Il y a des centaines de reliures anciennes, par exemple, qui devront être sauvées le plus rapidement possible par des travaux de restauration qui demandent le secours du spécialiste.

Enfin, ce fonds doit être classé selon une méthode rigoureusement scientifique. Des travaux préparatoires sont en cours dans cette perspective et je compte commencer un reclassement cette année encore. Mon but est de publier un catalogue scientifique des manuscrits des fonds anciens qui sera complété par un catalogue des imprimés de ces mêmes fonds.

Voilà donc ce qui a été fait et où nous en sommes. Il y a donc une réorganisation profonde, rapide (deux ans) et assez spectaculaire dans ses effets. Il faut souhaiter qu'elle profite surtout à nos élèves qui doivent apprendre à se servir de leur bibliothèque avec intelligence, non seulement en poursuivant des buts scolaires immédiats, mais en se créant une véritable culture musicale fondée sur la connaissance, la curiosité et la recherche.

Maurice BARTHELEMY

A nos membres et amis !

Plusieurs personnes ayant appris tardivement la reprise des activités de la Société liégeoise de Musicologie et surtout la publication de ses "Bulletins" nous ont demandé s'il était possible de se les procurer.

La réponse est évidemment oui ! Il suffit pour les recevoir de s'inscrire comme membre pour la saison 1er mai 1972-30 avril 1973 qui vient de se terminer en versant la cotisation (100 fr.) au CCP 29.40.01 de Mme Rose Thisse-Derouette, à Liège. Spécifiez qu'il s'agit de la saison 1972-73. La cotisation 1973-74 peut naturellement être versée en même temps.

Nous disposons encore d'une quarantaine de collections complètes des cinq bulletins de 1972-73.

Le Comité.